



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2022/2166

Approbation de conventions de parrainage entre la Ville de Lyon-Musée des Beaux-Arts et Philosophie Magazine, Artclair Editions le Journal des Arts, Connaissance des Arts et Télérama dans le cadre de l'exposition « Poussin et l'amour » du 26 novembre 2022 au 5 mars 2023

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

SEANCE DU 15 DÉCEMBRE 2022

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 20 DECEMBRE 2022

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 8 DECEMBRE 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 23 DECEMBRE 2022

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, Mme GEORGEL, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, Mme GAILLIOUT

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme LEGER (pouvoir à M. PRIETO), M. CHIHI (pouvoir à Mme DUBOT), M. GIRAUD (pouvoir à Mme RUNEL), M. COLLOMB (pouvoir à M. CUCHERAT), Mme FERRARI (pouvoir à M. KIMELFELD)

ABSENTS NON EXCUSES :

2022/2166 - APPROBATION DE CONVENTIONS DE PARRAINAGE ENTRE LA VILLE DE LYON-MUSEE DES BEAUX-ARTS ET PHILOSOPHIE MAGAZINE, ARTCLAIR EDITIONS LE JOURNAL DES ARTS, CONNAISSANCE DES ARTS ET TELERAMA DANS LE CADRE DE L'EXPOSITION « POUSSIN ET L'AMOUR » DU 26 NOVEMBRE 2022 AU 5 MARS 2023 (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 28 novembre 2022 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Le Musée des beaux-arts de Lyon présente l'exposition Poussin et l'amour du 26 novembre 2022 au 5 mars 2023.

Le génie de Nicolas Poussin n'a pas encore livré tous ses secrets. L'artiste est toujours considéré comme le maître de l'école classique française, l'archétype du peintre-philosophe. Qui sait aujourd'hui qu'il s'est également adonné au pur plaisir de peindre, en déployant une iconographie des plus licencieuses, et que certains de ses tableaux ont été jugés si érotiques qu'ils ont été mutilés, découpés, voire détruits, dès le XVII^e siècle ?

Pensée dans la continuité de l'exposition Poussin et l'amour, une exposition-dossier Picasso / Poussin / Bacchanales propose d'interroger la place de l'héritage de Poussin dans la construction de l'imaginaire érotique inspiré de l'antique chez Picasso. Entre le 19 et le 25 août 1944, Picasso exécute une esquisse et une gouache d'après le Triomphe de Pan (1636) de Nicolas Poussin. Le Triomphe de Pan de Picasso de 1944 s'inscrit dans un corpus particulièrement riche de créations sur le thème du plaisir et des excès de la fête dionysiaque.

Dans l'objectif de bénéficier de la notoriété liée à cet événement auprès du grand public et de ses retombées publicitaires, les sociétés, Philosophie Magazine, Artclair Editions, Connaissance des Arts (Société Française pour la Promotion Artistique) et Télérama ont contacté la Ville de Lyon. Elles souhaitent notamment apparaître auprès des acteurs de la scène culturelle locale comme un des outils de communication indispensables pour la visibilité d'une manifestation culturelle.

Ces sociétés ont donc proposé à la Ville de Lyon d'apporter leur soutien en devenant parrains de cette exposition, selon les modalités suivantes :

Parrain	Apport du parrain	Contreparties offertes par la Ville de Lyon
Philosophie Magazine	- 3 semaines de visibilité sur philomag.com (1 million de pages vues & 700 000 VU) - Emplacement Premium : Masthead + Header en Rotation Générale (valeur : 9000€ HT), du 01/12/22 au 10/12/22 et du 12 au 18/01/23 - 2 encarts exclusifs Grand format au sein de la Newsletter éditoriale	-le logo de Philosophie Magazine sur les documents de communication suivants : <ul style="list-style-type: none"> • Les affiches format 120/174 • Les affiches format 240/320 • Les affiches format 60/80 • Les affiches format 40/60 • L'affichage digital urbain • Les cartons d'invitation à la soirée

Parrain	Apport du parrain	Contreparties offertes par la Ville de Lyon
	<p>quotidienne de Philosophie magazine (40 000 abonnés / taux d'ouverture : 38%) (valeur : 5000€ HT), les 28/11/22 et 16/01/22</p> <p>- 2 annonces sur la page Facebook (540 000 fans) (valeur : 1000€HT), les 01/12/22 et 10/0/22</p> <p>- L'annonce de l'exposition dans l'agenda papier daté décembre-janvier - n° double / remise texte agenda le 10/11/22 (valeur : 1500€HT)</p> <p>- 1 encart invitations dans la page Courrier des lecteurs du daté février (valeur : 1500€ HT)</p> <p><u>Valorisation de l'apport de Philosophie magazine : 18 000 € HT soumis à TVA dans les conditions de droit commun</u></p>	<p>d'inauguration de l'exposition (format numérique ou print)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les cartons d'invitation « Le jour de votre choix » (format numérique ou print) • Le dossier de presse de l'exposition, version print et numérique • Les insertions presse • La signalétique interne de l'exposition • La page du site internet du musée consacrée à l'exposition <p>-Le Musée des beaux-arts de Lyon mettra également à disposition des abonnés de Philosophie magazine 50 invitations « le jour de votre choix ».</p> <p><u>Valorisation totale des contreparties consenties par la Ville de Lyon : 18 000 € HT dont 17 400 € HT soumis à TVA dans les conditions de droit commun et 600 € non soumis à la TVA.</u></p>
<p>Artclair Editions</p>	<p>- Un encart publicitaire pleine page dans L'Œil daté du mois de janvier 2023 (parution le 20 décembre).</p> <p>- Un encart publicitaire quart de page dans le Journal des Arts n° 601 daté 16 décembre 2022</p> <p>- 3 jeux visant à valoriser l'exposition (en mettant en jeu une partie des dotations invitations) seront organisés sur la période décembre 2022-février 2023 sur les pages FB du Journal des Arts et de L'Œil</p> <p>- 1 bannière Web top sur le JDA.fr, la semaine du 19 décembre 2022</p> <p><u>Valorisation de l'apport de Artclair Editions : 10 720 € HT soumis à TVA dans les conditions de droit commun</u></p>	<p>-</p> <p>La Ville de Lyon s'engage à positionner les logos des titres Artclair Éditions sur les documents de communication suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les affiches format 120/174 • Les affiches format 240/320 • Les affiches format 60/80 • Les affiches format 40/60 • L'affichage digital Decaux en ville • Les affichettes crochet sur le réseau TCL • Les insertions presse • La page du site internet du musée consacrée à l'exposition <p>- Le musée des Beaux-Arts de Lyon mettra à disposition des abonnés Artclair Éditions 60 invitations pour « Le jour de votre choix ».</p> <p><u>Valorisation totale des contreparties consenties par la Ville de Lyon : 10 720 € HT dont 10 000 € HT soumis à TVA dans les conditions de droit commun et 720 €</u></p>

Parrain	Apport du parrain	Contreparties offertes par la Ville de Lyon
<p>Connaissance des Arts (société française pour la promotion artistique)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Une pleine page de publicité quadri dans le numéro du mois de décembre 2022 de Connaissance des Arts. - Un pavé newsletter au mois de décembre 2022 <p><u>Valorisation de l'apport de Connaissance des arts : 7 500 €HT soumis à TVA dans les conditions de droit commun</u></p>	<p><u>non soumis à la TVA.</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - La Ville de Lyon s'engage à positionner les logos des titres - Un espace de réception pour un petit déjeuner le 1er décembre suivi d'une visite de l'exposition Poussin et l'amour. <p><u>Valorisation totale des contreparties consenties par la Ville de Lyon : 7 500 €HT soumis à TVA dans les conditions de droit commun</u></p>
<p>Télérama</p>	<ul style="list-style-type: none"> - 1 module dans l'agenda des événements parution dans l'édition Télérama nationale. - 1 espace dans la newsletter « La Quotidienne » de Télérama avec un lien vers le site du musée adressée à 110 0000 abonnés. - 1 accès à la plateforme Télérama Sorties <p><u>Valorisation de l'apport de Télérama : 18000 €HT soumis à TVA dans les conditions de droit commun</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> - La Ville de Lyon s'engage à positionner le logo de Télérama sur les documents de communication suivants : • Les affiches format 120/174 • Les affiches format 240/320 • Les affiches format 60/80 • Les affiches format 40/60 • L'affichage digital urbain • Les cartons d'invitation à la soirée d'inauguration de l'exposition (format numérique ou print) • Les cartons d'invitation « Le jour de votre choix » (format numérique ou print) • Le dossier de presse de l'exposition, version print et numérique • Les insertions presse • La signalétique interne de l'exposition • La page du site internet du musée consacrée à l'exposition <ul style="list-style-type: none"> - Le musée des Beaux-Arts de Lyon mettra également à disposition de Télérama 50 invitations pour « Le jour de votre choix ». <p><u>Valorisation totale des contreparties consenties par la Ville de Lyon : 18 000 €HT dont 17400 €HT soumis à une TVA de 20 % et 600 €non soumis à la TVA</u></p>

Les parrainages sont formalisés dans les conventions jointes au rapport.

Vu lesdites conventions ;

Vu la délibération n° 2021/1194 du Conseil municipal du 18 novembre 2021 approuvant la charte du mécénat et du parrainage de la Ville de Lyon ;

Ouï l'avis de la commission Culture - Démocratie locale - Politique de la ville - Vie étudiante ;

DELIBERE

- 1- Les conventions de parrainage susvisées entre la Ville de Lyon / musée des Beaux-Arts de Lyon et Philosophie Magazine, Artclair Editions, Connaissance des Arts (Société Française de Promotion Artistique) et Télérama dans le cadre de l'exposition « *Poussin et l'amour* » sont approuvées.
- 2- M. le Maire est autorisé à signer lesdites conventions et tout document afférent, et à les exécuter.
- 3- Les dépenses correspondante à l'apport des parrains, soit 54 220 €(soumis à TVA dans les conditions de droit commun), seront prélevées sur les crédits du budget principal 2023, nature 6231, fonction 314, programme EXPOBA, opération PARRAIN.
- 4- Les recettes correspondant aux contreparties offertes par la Ville de Lyon, soit 54 220 €(dont 52 300 €soumis à TVA et 1 920 €nets de TVA), seront imputées sur les crédits du budget principal 2023, natures 7062 et 7088, fonction 314, programme EXPOBA, opération PARRAIN.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET